



Ministère des Affaires sociales et de
l'Emploi

Les valeurs fondamentales de la société néerlandaise

20 février 2014



Contenu

| | |
|-----------------------|----|
| Introduction | 3 |
| Liberté | 6 |
| Egalité | 9 |
| Solidarité et travail | 11 |

Introduction

Dans cette brochure, vous lirez quelles sont les valeurs qui constituent le fondement de la société néerlandaise. Lorsque vous l'aurez lue, vous comprendrez mieux comment nous vivons ensemble aux Pays-Bas, et pourquoi nous le faisons de cette façon. Vous connaissez sans doute déjà ces valeurs. Mais il se peut aussi que la société néerlandaise soit très différente de celle du pays dont vous venez. Cette brochure donne un aperçu des valeurs les plus importantes, des règles sociales et des droits fondamentaux aux Pays-Bas. Leur connaissance pourra vous aider à participer à la société.

Cette brochure parle de liberté, d'égalité et de solidarité. Ce sont des valeurs importantes dans notre société. Quelles sont ces valeurs? Que remarquez-vous dans votre vie quotidienne? Qu'attend de vous la société néerlandaise? Et que pouvez-vous attendre de la société?

Une démocratie

Les Pays-Bas sont une démocratie. Dans une démocratie, les gens ont leur mot à dire dans la gouvernance du pays. Cela se fait par des élections : toute personne néerlandaise de 18 ans ou plus peut voter aux élections pour des personnes qui sont éligibles. Les élections sont libres et se font à bulletin secret. Cela signifie que chacun peut voter et que vous n'aurez jamais

à dire pour qui vous avez voté. Pour la Chambre des représentants, le conseil municipal et les élections du Conseil provincial, des élections ont lieu tous les quatre ans. Des élections sont organisées pour le Parlement européen tous les cinq ans.

Les migrants de l'intérieur de l'Union européenne peuvent voter pour élire le conseil municipal de la commune où ils résident. En outre, ils peuvent voter pour le Parlement européen. Les migrants de l'extérieur de l'Union européenne ne peuvent voter pour le conseil municipal que s'ils vivent aux Pays-Bas depuis cinq ans. Seuls les immigrants qui ont été naturalisés, et qui ont donc la nationalité néerlandaise, peuvent voter pour la Chambre des représentants et le Conseil provincial. En règle générale, on peut affirmer que les personnes qui ont droit de vote ont également le droit de se faire élire dans une fonction de représentation particulière.

Un état de droit

Les Pays-Bas sont une démocratie. Dans une démocratie, les gens ont leur mot à dire dans la gouvernance du pays. Cela se fait par des élections : toute personne néerlandaise de 18 ans ou plus peut voter aux élections pour des personnes qui sont éligibles.

Les Pays-Bas sont un État de droit. Cela signifie que chacun a les mêmes droits, et que tout le monde doit respecter



les mêmes règles. Le gouvernement doit aussi respecter la loi. Si vous êtes en désaccord avec une décision du gouvernement, vous pouvez déposer une plainte ou intenter une action en justice contre le gouvernement. Le gouvernement doit accepter la décision du tribunal. Vous pouvez également déposer une plainte auprès du Médiateur national. Il peut alors faire d'autres recherches à propos de votre plainte. La Constitution est le fondement de notre État de droit. Elle définit les droits et les obligations du gouvernement et des citoyens. La liberté, l'égalité et la solidarité sont des valeurs très importantes dans la Constitution. Les Pays-Bas ont également signé des traités internationaux des droits de l'homme (tels que la Convention européenne des droits de l'homme), qui contiennent ces valeurs.

Les droits sociaux

Aux Pays-Bas, vous êtes responsable de votre entretien. Mais si pour une raison quelconque vous ne pouvez pas subvenir à vos besoins, et si personne ne peut vous y aider, le gouvernement vous propose une aide. Par exemple, pour pouvoir payer le loyer, la nourriture et des vêtements.

Vous avez aussi droit à des soins médicaux: comme tout le monde aux Pays-Bas, vous devez être assuré(e), c'est obligatoire. Si vous avez besoin de voir un médecin, l'assurance paiera la plupart des coûts. Si vous n'avez plus de travail, vous pouvez obtenir une

allocation pendant une période de temps. De même, si vous êtes si malade et que vous ne pouvez plus travailler, vous obtiendrez une allocation.

Une bonne éducation est importante pour obtenir plus tard un bon emploi. Aux Pays-Bas, nous trouvons que l'éducation est si importante, que l'enseignement est obligatoire: les enfants de cinq à seize ans doivent aller à l'école. Cela leur permet de se préparer à la société et au marché du travail. Les jeunes qui n'ont pas encore obtenu de diplôme à l'âge de seize ans doivent suivre une formation jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

La société néerlandaise

Aux Pays-Bas, tout le monde contribue à la société. Pensez par exemple aux impôts. Tout le monde doit payer des impôts. Ceux qui gagnent plus d'argent que d'autres doivent aussi payer plus d'impôt. Le gouvernement utilise l'argent des impôts pour s'occuper de ce qui est important pour tout le monde. Pensez par exemple aux routes, à l'éducation et à la police.

Dans notre pays, des gens vivent ensemble avec des religions différentes et des nationalités différentes. Dans votre travail, au supermarché, à l'école: partout vous trouverez des gens de différentes cultures. Il est important que vous respectiez les autres malgré ces différences.



La société néerlandaise est très ouverte. Cela veut dire que les gens sont libres de dire ce qu'ils pensent. Cela veut dire aussi que si les autres ne sont pas d'accord avec une opinion, ils peuvent le dire. L'échange d'opinions et d'idées est important, parce que cela permet aux gens d'être eux-mêmes. Dans notre pays, personne n'est obligé de vivre selon une certaine croyance.

Aux Pays-Bas, on attend de chaque personne qu'elle participe à la société. La société néerlandaise attend donc aussi de vous que vous participiez à la société.

Que vous appreniez le néerlandais, que vous recherchiez un emploi ou un travail bénévole (et que vous rencontriez des gens). Aux Pays-Bas, votre intérêt a autant de valeur que celle d'un autre. Cette brochure vous apprendra les droits et les obligations que vous avez dans la société.



Liberté

La liberté signifie que vous pouvez penser, dire et faire ce que vous voulez. Aux Pays-Bas, nous avons beaucoup de liberté. Toute personne a les mêmes libertés aux Pays-Bas. Cela signifie que d'autres personnes peuvent penser, dire et faire ce qu'ils veulent. Dans le texte ci-dessous sont mentionnées les principales libertés.

Croyance

Aux Pays-Bas, vous pouvez choisir votre religion. Dans notre pays, des religions différentes peuvent vivre en toute sécurité. Personne ne doit se sentir menacé ou en danger à cause de sa croyance

La liberté de croire ce que vous voulez signifie aussi que vous pouvez choisir de ne pas avoir de religion. Vous pouvez le décider à tout moment et personne n'a le droit de vous en empêcher. Vous devez également accorder cette liberté aux autres : vous ne pouvez pas exiger d'une personne qu'elle ait la même croyance que vous. Et si quelqu'un décide de ne plus avoir la foi, vous devez le respecter. Même si vous n'êtes pas d'accord.

Chacun peut montrer aux autres quelle est sa religion. Par

exemple, par le port de bijoux, de symboles, d'un foulard ou d'une kippa ou d'autres vêtements. Si vous ne pouvez pas manger quelque chose du fait de votre religion, personne ne peut vous y contraindre. Vous pouvez inviter des personnes à une réunion de prières et vous pouvez créer une nouvelle religion.

Cependant, pour certaines professions, il est important que tout le monde porte les mêmes vêtements. Par exemple, dans l'armée, la police ou au tribunal. Les agents de police ne peuvent pas porter un foulard ou une croix pendant leur travail parce qu'ils doivent être impartiaux.

Quelle que soit votre religion, vous devez toujours respecter la loi.

Opinion

Aux Pays-Bas, il y a beaucoup de gens de différentes cultures. Chacun a droit à sa propre opinion. Aux Pays-Bas, vous pouvez penser, dire et écrire ce que vous voulez. Vous pouvez envoyer une lettre au journal ou au gouvernement, protester, discuter et dire ce que vous pensez. Bien sûr, il est important de tenir compte de l'opinion des autres.



Aux Pays-Bas, il y a plusieurs chaînes de télévision, des journaux et des magazines. Le gouvernement n'a rien à dire sur ce que dit ou écrit dans les médias.

Si vous n'êtes pas d'accord avec quelque chose, vous pouvez toujours le dire. Personne ne peut empêcher de donner votre opinion. Aux Pays-Bas, nous trouvons que cette liberté est très importante, parce qu'on ne peut prendre de bonnes décisions dans une démocratie qu'après avoir entendu l'avis de beaucoup de gens.

Quelle que soit votre opinion, vous devez respecter la loi. Cela signifie que vous ne pouvez pas délibérément offenser, blesser ou appeler à la haine et à l'hostilité. Il n'est pas toujours facile de décider où sont les limites de la liberté d'expression. On en discute beaucoup aux Pays-Bas et c'est le juge qui décide en fin de compte.

Vous pouvez donc dire ce que vous pensez. Et comme nous traitons chaque personne de la même manière, chaque personne peut dire ce qu'il ou elle pense. Il peut arriver que quelqu'un dise quelque chose où vous n'êtes pas d'accord ou quelque chose qui vous offense. La liberté d'expression a donc deux côtés. Lorsque chacun peut donner son avis, il peut arriver que quelqu'un soit offensé. La liberté d'expression ne signifie donc pas que vous pouvez dire tout ce que vous voulez.

Si vous vous sentez offensé(e) ou discriminé(e), vous pouvez déposer une plainte ou le signaler à l'agence anti-discrimination. Le juge décidera alors si ce que quelqu'un a dit doit être sanctionné. Certaines déclarations sont interdites. Par exemple, vous ne pouvez pas demander à des gens de faire du mal à quelqu'un ou dire des choses qui peuvent conduire à la violence.

Mode de vie

Au Pays-Bas, les gens peuvent choisir leur propre mode de vie. Cela veut dire que c'est vous qui choisissez la musique que vous voulez écouter, les vêtements que vous voulez porter, le travail que vous voulez faire, le journal que vous lisez et ce que vous mangez.

Encore une fois, il y a des exceptions. Un agent de police doit avoir l'air neutre. Et certaines entreprises ont des règles sur les tatouages et les piercings. Par exemple, ils ne veulent pas que leurs employés portent des tatouages et des piercings visibles.

Pour des raisons de sécurité, ou parce qu'ils ne trouvent pas cela correct. D'autres personnes ne peuvent pas déterminer votre mode de vie. Il est aussi possible que votre voisin ait un mode de vie différent ou une religion différente de la vôtre, s'habille différemment et écoute une autre musique.

C'est seulement en acceptant que beaucoup de gens soient différents de nous, et en tenant compte les uns des autres, que nous pouvons bien vivre ensemble aux Pays-Bas. Comme pour les autres libertés, il y a une limite à la liberté de votre voisin. Votre voisin ne doit pas mettre de musique forte la nuit, si cela vous dérange.

Liberté d'expression?

Une journaliste a écrit un article dans le journal dans lequel elle critiquait la liberté d'expression limitée dans un autre pays. Un certain nombre de jeunes de ce pays se sont sentis offensés par cet article. Ils ont envoyé messages insultants et menaçants à la journaliste sur Internet et Twitter. Elle a reçu plus d'un millier de messages dans lesquels elle était insultée et menacée de mort. La journaliste a porté plainte pour menace.

Chacun a la liberté d'expression, mais on ne peut pas dire n'importe quoi. On ne peut pas inciter à la haine ou à la violence ou insulter d'autres personnes.

Un autre exemple: Il y a quelques années, la police a arrêté un caricaturiste. Des centaines de personnes ont porté plainte contre cet homme. Il faisait des dessins du prophète Mahomet, qu'il plaçait ensuite sur Internet. Beaucoup de musulmans ont trouvé ses dessins offensants. Il a été arrêté parce qu'il avait mis Internet des dessins qui peuvent être discriminatoires et offensants pour les musulmans et les personnes à la peau foncée. L'artiste était en faveur de la liberté d'expression totale. Il utilisait ses dessins pour donner son avis sur l'islam.

Un caricaturiste n'a pas besoin de demander une autorisation pour poster ses dessins sur Internet ou dans le journal. Rétrospectivement, le tribunal doit déterminer si le caricaturiste est allé trop loin. Dans ce cas, le tribunal a décidé que non.

Association

Il est important que vous vous sentiez à l'aise aux Pays-Bas, que vous soyez informé(e) et que vous participiez à la société. Par exemple, en adhérant à un club sportif, en allant dans un club de quartier ou en suivant une formation ou 'un cours. Cela vous permettra de rencontrer des gens qui aiment les mêmes choses que vous. Vous pouvez également démarrer vous-même une association aux Pays-Bas. Par exemple, un club de sport, mais aussi un syndicat ou un parti politique ou une association pour les personnes de votre pays d'origine.

Grâce à une association comme un syndicat ou un parti politique, vous pouvez faire entendre votre opinion. C'est pourquoi il est important dans une démocratie que les gens puissent créer une association. En travaillant ensemble dans une association, non seulement vous pouvez rencontrer des gens, mais aussi exercer une influence sur la politique.

Bien sûr, dans une association, tout le monde doit respecter la loi. Si les membres d'une association ne respectent pas la loi, le tribunal peut interdire l'association. Par exemple, il est interdit de recourir à la violence.

Aux Pays-Bas, vous pouvez aussi vous rassembler dans la rue avec un groupe de personnes pour tenir une réunion ou pour manifester. Une manifestation est une forme de protestation. En manifestant, vous faites entendre votre opinion.

Si vous voulez manifester, vous devez le signaler à la municipalité. La municipalité ne peut pas interdire une manifestation simplement parce qu'elle est en désaccord avec le sujet. Une manifestation n'est possible que si vous ne mettez pas les autres en danger et si vous ne causez pas de problème de circulation ou de santé pour les personnes. Si les manifestants ne respectent pas ces règles, la police peut alors intervenir et la municipalité peut décider d'arrêter la manifestation.

Autodétermination

Aux Pays-Bas, vous pouvez décider des choix que vous faites dans votre propre vie. Nous appelons cela le droit à le droit

à l'autodétermination. Vous pouvez choisir de pratiquer ou non une religion. Vous pouvez choisir votre propre style de vie. Vous pouvez décider vous-même avec qui vous voulez vous marier et quelle est votre orientation sexuelle. L'autodétermination comprend donc de nombreuses libertés auxquelles les citoyens ont droit.

L'autodétermination signifie également que vous déterminez vous-même ce que vous faites de votre corps. Personne ne peut vous blesser ou vous toucher si vous ne le voulez pas. Même un médecin ne peut vous examiner que si vous êtes d'accord.

Des exceptions à cette règle sont prévues dans la loi. La police peut par exemple, sous certaines conditions, vérifier si vous portez des armes sur vous. La police peut aussi faire un test pour vérifier si les conducteurs qui ont bu de l'alcool.

Il y a encore d'autres choix importants que vous pouvez faire concernant votre propre corps. Les femmes ont le droit d'interrompre leur grossesse. Sous certaines conditions, l'euthanasie est également autorisée aux Pays-Bas. Quelqu'un qui souffre de manière insupportable du fait d'une maladie, et n'a aucune perspective d'amélioration, peut demander à un médecin de mettre fin à sa vie. Bien que l'avortement et l'euthanasie soient autorisés aux Pays-Bas, ils font encore l'objet de discussions. Les partis politiques ont des opinions différentes à ce sujet.



Égalité

Tous les individus sont égaux. Par égaux, nous ne voulons pas que tous les gens doivent être les mêmes, parce que chaque personne est différente. Mais tous les individus ont la même valeur. Et chacun doit être traité de manière similaire.

Égalité de traitement

Aux Pays-Bas, les gens sont traités de la même manière dans les mêmes circonstances. C'est le droit à l'égalité de traitement. Que vous soyez un homme ou une femme, homo ou hétéro, jeune ou vieux, et que vous soyez né(e) aux Pays-Bas ou dans un autre pays. L'égalité signifie aussi que les mêmes règles s'appliquent à tout le monde aux Pays-Bas. Il n'y a pas de règles distinctes pour les chrétiens, les musulmans ou d'autres croyants, ni de règles distinctes pour les femmes ou les hommes homosexuel(le)s. Bien sûr, l'égalité n'est possible que si les conditions sont les mêmes ou très semblables.

Les employeurs ne peuvent pas refuser les femmes pour un travail ou les traiter autrement parce qu'elles sont enceintes ou qu'elles ont de jeunes enfants. Et une femme ne doit pas être payée moins qu'un homme pour le même travail. Des employés ne peuvent pas non plus être licenciés, par exemple dans les supermarchés, parce qu'on les trouve trop vieux.

Votre origine ethnique n'a pas d'importance. D'où que l'on vienne: chacun a droit à l'égalité de traitement. Cela signifie que vous avez autant droit à un travail que quelqu'un qui est né aux Pays-Bas.

Il est important que les personnes handicapées mentales ou physiques puissent participer dans la société. Elles doivent donc avoir les mêmes possibilités d'emploi que les autres personnes. Une personne ne peut pas être refusée pour un travail pour lequel elle est qualifiée, simplement parce qu'elle a un handicap. Parfois, une entreprise doit créer un poste de travail spécial.



Il est interdit de discriminer

Dans la pratique, vous êtes malheureusement confronté(e) à la discrimination. Il arrive que les employeurs préfèrent embaucher un Néerlandais qu'un Polonais ou un Surinamais. Ou bien que l'on refuse des hommes à l'entrée de discothèques parce qu'ils sont d'une certaine origine. Cette situation est inacceptable.

Même les hétérosexuels et les homosexuels doivent être traités de la même façon. Les homosexuels ont droit comme tout le monde à un propre style de vie et à leurs propres associations et, aux Pays-Bas, les personnes de même sexe ont le droit de se marier entre elles. Les Pays-Bas a été le premier pays dans le monde à autoriser le mariage homosexuel.

En somme, la discrimination n'est acceptée sous aucun prétexte aux Pays-Bas. Vous ne pouvez pas être victime de discrimination en raison de votre religion, votre ethnie ou votre mode de vie. Vous ne pouvez pas non plus discriminer les autres en raison religion, leur ethnie ou leur mode de vie.

Avez-vous le sentiment que vous êtes victime de discrimination au travail, dans vos sorties ou dans un autre endroit ? Vous pouvez le signaler à un bureau anti-discrimination, à la police ou au collège pour les droits de l'homme.

- Bureau Anti-discrimination. Voir : www.discriminatie.nl
- Aller sur: www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/discriminatie/aangifte-doen-van-discriminatie
- www.mensenrechten.nl



Solidarité et travail

Que signifie solidarité? Solidarité veut dire que nous tenons compte des autres, et que nous savons que les autres tiennent aussi compte de nous.

Entraide

Les Pays-Bas sont l'un des pays les plus riches du monde. Les gens ont ici beaucoup de liberté et beaucoup de possibilités de faire quelque chose de leurs vies. Bien sûr, il y a aussi des problèmes qui doivent être résolus dans notre pays. Mais beaucoup de choses sont bien organisées.

Aux Pays-Bas, tout le monde paie des impôts. Les gens qui gagnent beaucoup paient plus d'impôt que ceux qui gagnent moins. Avec l'argent des contribuables, le gouvernement s'occupe des écoles, des routes et de la police dans la rue. Mais le gouvernement ne peut pas prendre soin de tout. Par conséquent, il est important que les gens s'entraident.

Aux Pays-Bas, beaucoup de gens font du bénévolat. Dans un club de sport, dans une maison de soins ou à l'école. D'autres personnes s'occupent d'une personne à la maison.

Moyens d'existence

Vous devez faire en sorte de gagner assez d'argent pour vivre. Apprendre à parler et à écrire en Néerlandais pourra vous y aider. Si vous ne connaissez pas bien la langue, vous pouvez prendre des leçons. Si vous trouvez qu'il est difficile de trouver du travail, vous pouvez demander de l'aide à votre famille, des amis ou une organisation. Si vous n'arrivez vraiment pas à gagner votre propre argent, le gouvernement vous aidera. Par exemple, si vous êtes si malade et que vous ne pouvez pas travailler, ou si vous êtes licencié et que vous n'avez pas d'argent pour payer le loyer ou la nourriture. Si cela se produit, vous pourrez obtenir, sous certaines conditions, une allocation logement et des prestations de soins de santé supplémentaires du gouvernement. Vous pouvez les utiliser pour payer votre loyer, acheter de la nourriture, payer les frais médicaux et d'autres factures.

Werk

Si vous travaillez, vous avez droit à un salaire minimum. Pour voir le montant auquel vous avez droit, allez sur <http://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/minimumloon/vraag-en-antwoord/hoe-hoog-is-het-minimumloon.html>.

Votre patron ne doit pas vous payer moins que le salaire minimum légal. Par ailleurs, vous avez droit à du temps libre et à des jours de vacances. Il existe également des règles concernant le nombre d'heures que vous pouvez travailler par jour et à quelle fréquence vous pouvez faire une pause. Si votre patron ne respecte pas cette règle, vous pouvez adhérer à un syndicat qui vous conseillera à ce sujet.

Salaire minimum

Vous travaillez six jours par semaine de huit heures du matin à cinq heures du soir chez votre patron. À la fin de la semaine, il vous paie € 100,-. Vous pensez que c'est trop peu. Mais vous n'osez rien dire car votre patron peut facilement trouver d'autres personnes qui veulent bien travailler pour ce montant. Que faites-vous?

Il existe un salaire minimum aux Pays-Bas. Pour une semaine de travail maximale de 40 heures, vous devriez recevoir (en 2014) € 342,85 minimum par semaine. Il s'agit d'un montant brut, sur lequel que vous devrez payer des impôts.

Il y a encore des employeurs qui paient leurs travailleurs moins que le salaire minimum. C'est ce qu'on appelle 'être sous-payé'. Vous devez prendre des mesures si l'on vous paie moins que le salaire minimum. Si votre employeur ne veut pas vous écouter, vous pouvez le signaler à l'Inspection des affaires sociales ou aller au tribunal.

Cette brochure est une publication du :

Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi

et elle a été conçue en collaboration avec :

Pro Demos, Huis voor Democratie & Rechtsstaat

Photographie: www.mieke.ann-nl
(pages 3, 4, 8, 9 et 10)

Février 2014 | Publication nr. S73-623800 | FRANS

